

N/REF : 21/11/2024 8H33 C:009125 I:12155

V/Email reçu le Jeudi 21/11/2024 à 8H33

SELON DEVIS N°

BOULLEVEAU LAURENT

**LA HAYE
35250 ST AUBIN D'AUBIGNE**

IMMEUBLE : HAYE
LA HAYE
35250 ST AUBIN D'AUBIGNE

Rennes, le 29 Novembre 2024

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie

LOCALISATION : LA HAYE-LOGEMENT DE M.BOULLEVEAU-TEL:*06 09031480*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4110069 du 19/11/2024 d un montant de
600€ TTC POUR AXA ET 107.54 € TTC A LA CHARGE DE L'ASSURÉ

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL.
COUPURE EAU.
DÉPOSE/REPOSE CHAUFFE EAU POUR ACCES.
DÉMONTAGE NOURRICE ECS + EFS.
REEMPLACEMENT RACCORD PER + JOINTS X7.
REMONTAGE NOURRICE ECS + EFS.
REMISE EN EAU.
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	P.U. HT
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence		89,62
			89,62
		TOTAL H.T.	89,62
		T.V.A. a 20,00%	17,92
		TOTAL T.T.C.En EURO	107,54

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.